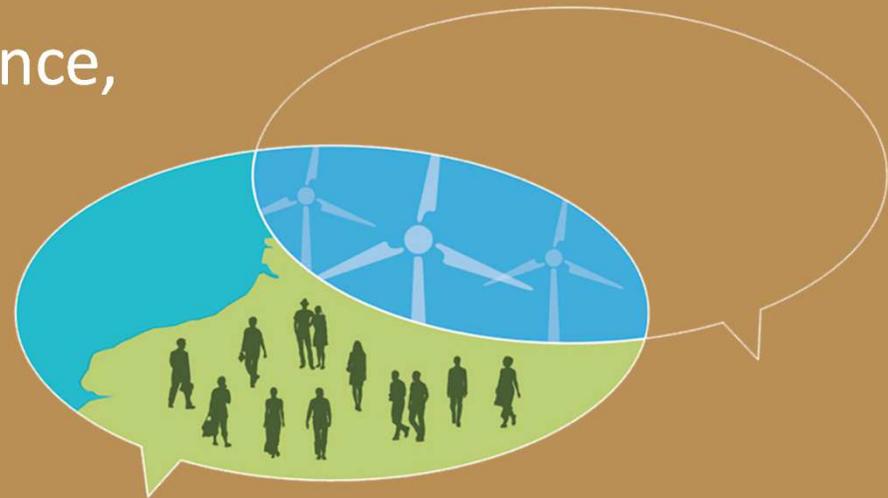


Atelier thématique

Pêche, tourisme, maintenance,
industrie... quel projet de
territoire ?

7 juillet 2015
17h-21h



Mot d'accueil

Laurent Jacques

1^{er} adjoint au Maire du Tréport

Commission particulière du débat public

Etienne Ballan

Le débat avance

75/100

6/9 rencontres

588 participants en salle 230 en ligne

1 émission de télé 10 débats mobiles

106 questions 60 réponses

255 avis 12 points de vue

102 commentaires

893 Facebook 409 Twitter

Nous tirons des enseignements de chaque rencontre :
partagez et commentez ces documents, pour nourrir la
rédaction du compte rendu du débat !

Les grandes rencontres du débat

| 3 grandes réunions publiques

Pour faire un tour d'horizon de toutes les questions que le projet soulève et des avis qu'il suscite.

19 h - 22 h, en direct sur notre site internet

- 04/05 – Le Tréport – Ouverture
- 25/06 – Dieppe – Point d'étape
- **28/07 – Mers-les-Bains—Clôture**

| 2 conférences-débats

Pour faire le point sur le contexte national dans lequel le projet s'inscrit.

19 h - 22 h, en direct sur notre site internet

- 21/05 – St-Martin-en-Campagne – La politique énergétique nationale et l'éolien en mer
- 04/06 – Rouen – Vers une filière industrielle de « l'éolien en mer » ?

| 4 ateliers thématiques

Pour approfondir les thèmes-clés du débat

17 h - 21 h, sur inscription

- 28/05 – Cayeux-sur-Mer – Les impacts sur l'environnement
- 12/06 – Dieppe – Les activités et pratiques en mer
- **07/07 – Le Tréport – Pêche, tourisme, industrie... quel projet de territoire ?**
- **23/07 – Ault – Le paysage et l'identité du territoire**

Les événements grand public du débat

| 1 émission de télé

Pour nous adresser au plus grand nombre

- 06/06 – 11h-12h – émission « La Voix est libre », France3 Haute-Normandie, Basse-Normandie et Picardie

| Près de 20 débats mobiles

Pour aller au plus près des citoyens, touristes et habitants.

24/04 & 22/05 – Eu - Lycée Anguier | 25/04 – Le Tréport – Brocante du centre social Ancrage | 09/05 – Dieppe - Braderie du Pollet | 16/05 – Eu - Salon du livre | 22/05 – Neuville-lès-Dieppe - Centre Social Oxygène | 23/05 – Le Tréport - Foire aux moules | 30/05 – Cayeux – Baie de Somme Kite Surf Challenge

27/06 – Dieppe – Solitaire du Figaro

03/07 – St-Germain-d’Etables – Rencontre avec la CFDT

09/07 – Dieppe – Passage du Tour de France

11/07 – Mers-les-Bains – Esplanade

22/07 – Criel-sur-Mer – Marché

23/07 – St-Martin-en-Campagne – Sur la plage



Commission nationale
du débat public

Vous donner la parole
et la faire entendre.

Les auditions et le débat hors les murs

Des auditions d'acteurs

Pour entendre, et faire entendre, les points de vue que les acteurs du territoire construisent au cours du débat

- **8 juillet – 15h30-20h45 – Criel-sur-Mer**

1 exposition itinérante

Pour découvrir le regard de l'artiste vidéaste Aurélie Sement sur le paysage et l'identité du territoire.

Installation vidéo : du 8 au 17 mai – Tréport, à proximité de la poissonnerie municipale

Exposition de photographies

- 19-27 mai : Mairie du Tréport
- 29 mai-26 juin – Dieppe
- **1er-11 juillet – Belleville-sur-Mer**
- **13-31 juillet – Mers-les-Bains (dates à confirmer)**

1 site internet

Pour prolonger et approfondir tous les échanges.

<http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/>

Facebook : [eolienmer-pdlt.debatpublic](https://www.facebook.com/eolienmer-pdlt.debatpublic)

Twitter : [@eolienpdlt_dp](https://twitter.com/eolienpdlt_dp)



Le programme et les règles

| 2 séquences :

- Economie et développement local : état des lieux et perspectives
- La fiscalité, les mesures d'accompagnement et les compensations

| Des travaux par table :

- Pour donner à tous l'occasion de s'exprimer
- Pour identifier les questions que le projet soulève, et faire émerger des propositions
- Dans la plus grande sérénité et en toute convivialité

| Une mise en commun

- Pour partager et approfondir les enseignements de l'atelier

| Un temps d'échange libre en fin de réunion

| Séquence 1 : Economie et développement local : état des lieux et perspectives

| Séquence 2 : La fiscalité, les mesures
d'accompagnement et les compensations

| Mise en commun des travaux par table

| Questions diverses

Commission particulière du débat public

François Thomas

Pêche, tourisme, maintenance, industrie... quel projet de territoire ?

| Un bilan difficile à établir entre :

- Les perspectives d'emplois locaux pour la maintenance du parc (125 emplois directs) et les PME qui pourraient bénéficier de l'émergence de la filière industrielle
- Les emplois affectés dans le secteur de la pêche, et du tourisme

| « Quelles sont les différentes estimations sur le nombre d'emplois créés par le projet de parc éolien en mer ? Le nombre d'emplois détruits (tourisme, pêche...) ? En résumé, quel est le rapport coût/bénéfice ? »

David Vittoz, site internet, 08/05/2015

| D'une part notre côte mise beaucoup sur le développement du tourisme, d'autre part, l'activité de la pêche est essentielle au dynamisme de notre région. Comment développer ces deux secteurs avec un paysage dénaturé et une pêche menacée ? »

Cécile Roland (Belleville-sur-Mer), site internet



Commission nationale
du débat public

Vous donner la parole
et la faire entendre.

Pêche, tourisme, maintenance, industrie... quel projet de territoire ?

I Des disparités fortes :

- Entre les niveaux départementaux et régionaux (Haute-Normandie et Picardie), appelant de leurs vœux ce projet et la filière industrielle
- La ville et l'agglomération de Dieppe, soucieuses de préserver leurs activités de pêche tout en stimulant leur activité portuaire et industrielle
- Le Tréport, Mers-les-Bains et plus généralement la communauté de communes de Bresle Maritime, craignent des retombées quasi nulles au niveau de la maintenance et de l'industrie alors que les filières pêche et tourisme seraient affectées

Pêche, tourisme, maintenance, industrie... quel projet de territoire ?

| « Dans une région sinistrée économiquement, ce projet va induire de nombreux emplois pendant la phase de construction, emplois directs induits par la mise en place d'usines au Havre, de sites de maintenance et d'exploitation au Tréport, d'ingénierie à Rouen »

Fabrice TOURRES (Octeville-sur-Mer), site internet

| « On devrait laisser faire ce projet. Ça devrait créer un peu d'emplois pour les jeunes, on n'a plus rien chez nous »

Claude Vazir (Eu), débat mobile

| « Les emplois seront au Havre, la maintenance à Dieppe, nous au Tréport on aura les miettes »

Alain Le Blaireau (pseudo) (Le Tréport), débat mobile

Agglomération de Dieppe

Patrick Boulier, vice-président, vice-président du
Syndicat Mixte du Port de Dieppe

UN MÊME TERRITOIRE ÉCONOMIQUE



Le développement économique ne connaît pas les frontières administratives.



Nos attentes sont communes : la création de richesses et d'emplois.

ANTICIPER L'ARRIVÉE DES GRANDS CHANTIERS



- ⚓ Du foncier disponible à vocation économique.
- ⚓ De l'immobilier disponible à vocation économique.
- ⚓ Des actions partenariales.

Nos attentes : de **la création de richesses pour le territoire** (emplois et développement des entreprises), **faire du bassin dieppois un territoire de référence dans les énergies...**

STRUCTURER LE TISSU ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE



- ⚓ Structurer les entreprises de son territoire en grappes d'entreprises pour répondre aux grands chantiers.
- ⚓ Conquérir de nouveaux marchés par l'innovation.
- ⚓ Fédérer les acteurs du tourisme avec la Station Nautique Dieppe Caux Le Tréport.

Nos attentes : **Structurer les entreprises en réseau** pour maximiser les retombées économiques et touristiques sur le territoire.

LES ATOUTS DU PORT DE DIEPPE



- ⚓ Des infrastructures adaptées et des espaces disponibles.
- ⚓ Une base logistique et des services opérationnels pour l'entretien de la flotte.
- ⚓ Une attention particulière pour le secteur de la pêche.



Un territoire d'énergies.



Des acteurs institutionnels et du tissu économique en ordre de marche.

- Dieppe-Maritime,
- Syndicat mixte du port de Dieppe,
- Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe,
- Dieppe-Navals,
- Dieppe Méca Energies.

CCI du Littoral Normand-Picard

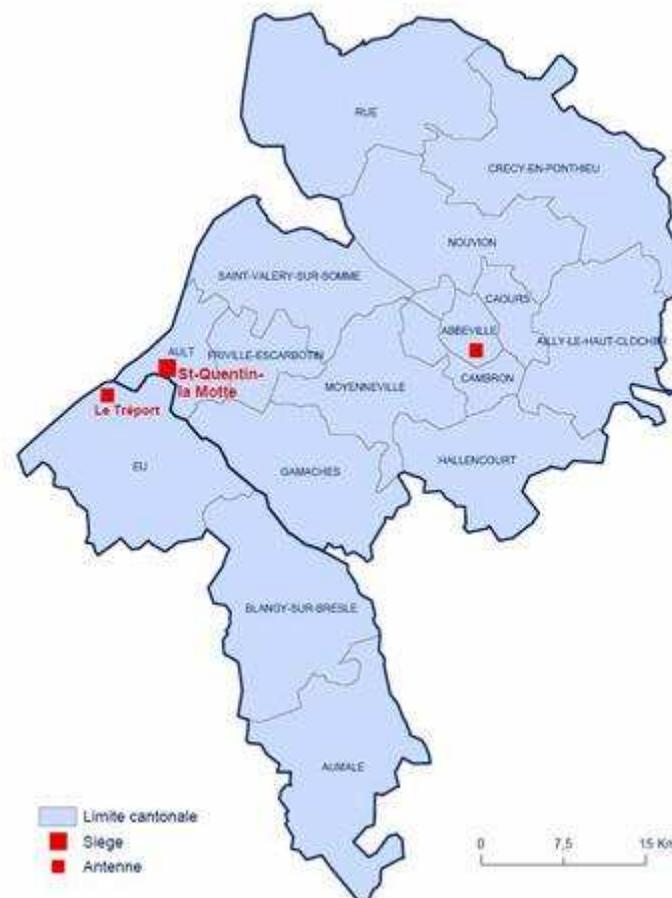
Eric Masson, animateur énergies renouvelables et
CCI Business EMR

au service d'un territoire entre terre et mer



1841 – création de la CCI d'Abbeville
1889 – création de la CCI du Tréport
**2007 – création de la
CCI Littoral Normand-Picard**

CCI Littoral Normand Picard



stratégie : viser l'excellence dans une diversité d'activités économiques en phase avec notre territoire



industrie



Le 1^{er} Pôle d'Excellence français en Serrurerie Robinetterie Quincaillerie via le SPL* Vimeu

(*Système Productif Localisé labellisé par la DIACT en 1998)



40% de l'emploi en Picardie Maritime est industriel !

(vs 30% à l'échelon régional et 21% au niveau national) - Source Unedic 2006



Picardie Maritime

tourisme



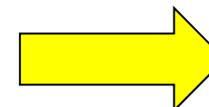
énergies renouvelables



CCI Business
CCI Normandie



activités portuaires



rappel de la configuration du port départemental du Tréport



objectif : décliner cette stratégie d'activité plurielle dans le port du Tréport



poursuivre la montée en puissance des tonnages commerce
> 357 000 t/a
(+19% en 2014 vs 2013)



permettre le maintien de la pêche



développer les activités liées au tourisme, éolien en mer compris



créer une activité maintenance éolien en mer et services associés



vision CCI Littoral Normand-Picard de la base de maintenance



Points-clé :

- proximité d'une partie du futur parc éolien en mer
- volonté du porteur de projet de privilégier la prévention et l'anticipation dans la gestion du parc => permet de programmer une partie substantielle des interventions
- bénéficiaire du vivier de candidatures locales qualifiées pour les postes de techniciens, du fait de la proximité avec la Picardie maritime et son expérience de l'éolien terrestre
- nécessaire équilibre des retombées économiques entre Dieppe et Le Tréport
- travail en parfaite coordination avec le propriétaire du port et le maître d'ouvrage du projet

Rappel des points de vigilance sur le projet :

préservé les intérêts de la pêche et du tourisme

Communauté de Communes du Petit-Caux

Patrick Martin, président, maire de Biville-sur-Mer

Ville du Tréport

Liseline Lavoine, conseillère municipale,
restauratrice



| Séquence 1 : Economie et développement local : état des lieux et perspectives

| Séquence 2 : La fiscalité, les mesures
d'accompagnement et les compensations

| Mise en commun des travaux par table

| Questions diverses

| Séquence 1 : Economie et développement local : état des lieux et perspectives

| **Séquence 2 : La fiscalité, les mesures d'accompagnement et les compensations**

| Mise en commun des travaux par table

| Questions diverses

Commission particulière du débat public

Aline Guérin

Pêche, tourisme, maintenance, industrie... quel projet de territoire ?

| Une fiscalité spécifique qui pose question : environ 7 millions d'euros par an

- Affectés pour moitié aux communes du littoral à moins de 12 milles du parc : vue comme une reconnaissance d'un préjudice par certains, comme une opération de séduction voire de « corruption » pour d'autres
- Un montant qui ne paraît pas équitable aux pêcheurs au regard du préjudice pour leur profession, qui ne dispose que de 35% du montant, qui plus est via leur comité national

| « Pourquoi vouloir séduire les collectivités territoriales avec des sommes d'argent présentées comme faramineuses, qui dans le temps se révéleraient ridicules ? »

Michel DELEPINE (Mers-les-Bains), site internet

Pêche, tourisme, maintenance, industrie... quel projet de territoire ?

| Les 15% restants doivent être affectés au « financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes »

- Selon des modalités qui restent à définir
- FNE propose qu'ils soient dédiés à « la protection des milieux marins, la promotion des bonnes pratiques environnementales de préservation de ces milieux et l'approfondissement des connaissances marines et littorales ».

Pêche, tourisme, maintenance, industrie... quel projet de territoire ?

- | Des mesures d'accompagnement et de compensations à préciser, de la part du porteur de projet et des collectivités
- | « Cela fera de l'argent pour la ville »
Claude Vazir (Eu), débat mobile
- | « Nous n'avons aucune retombée financière alors que nous avons déjà 2 centrales nucléaires »
Alain Le Blaireau (pseudo) (Le Tréport), débat mobile
- | « Il y aura des problèmes pour la pêche ce qui pose la question du dédommagement et de la façon dont on le fait »
Léon (pseudo) (Eu), débat mobile

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL) – Haute-
Normandie

Dominique Lepetit, chef du Service Energie Climat Logement et
Aménagement Durable (SECLAD)

La fiscalité liée à l'éolien offshore

- **Taxe sur les éoliennes, en fonction de la puissance installée**

.(Code général des impôts : article 1519B et article 1519C, décret n°2012-103 du 27 janvier 2012)

- **Redevance pour l'occupation du Domaine Public de l'État**

.(Arrêté du 2 avril 2008 fixant le tarif des redevances dues pour occupation du domaine public de l'État par des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et par leurs équipements accessoires)



Taxes sur les éoliennes maritimes

Taxe au profit des communes et des usagers de la mer sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent situées dans les eaux intérieures ou la mer territoriale

- La taxe est annuelle. Elle n'est pas due l'année de mise en service
- Le tarif annuel est fixé à 15 094 € du MW installé. Ce montant évolue chaque année comme l'indice de valeur du produit intérieur brut total
- La taxe est acquittée par l'exploitant de l'unité de production
- Le produit de la taxe est affecté au fonds national de compensation de l'énergie éolienne en mer



Répartition des ressources du fonds national de compensation

50 % pour les communes littorales d'où les installations sont visibles. Il est tenu compte, dans la répartition de ce produit entre les communes, de la distance qui sépare les installations de l'un des points du territoire des communes concernées et de la population de ces dernières. Par exception, lorsque les installations sont visibles de plusieurs départements, la répartition est réalisée conjointement dans les départements concernés.

- communes littorales au sens de l'article L.321-2 du Code de l'Environnement,
- l'unité de production doit être visible d'au moins un des points du territoire de la commune,
- ce point doit être situé dans un rayon de 12 milles marins (environ 22,2 kms) autour de l'unité de production,
- la liste des communes satisfaisant à ces conditions est fixée par arrêté du représentant de l'État dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants dans les départements concernés dans le cas contraire

Répartition des ressources du fonds national de compensation

35 % pour le comité national des pêches pour le financement de projets concourant à l'exploitation durable des ressources halieutiques. Ces projets sont présentés par les comités départementaux ou interdépartementaux ou régionaux concernés ainsi que par le comité national lorsque les projets sont d'intérêt transrégional

15 % sont affectés à l'échelle de la façade maritime au financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes (plaisance, sports et loisirs nautiques, pêche de loisir, navigation maritime, extraction de granulats et aquaculture)



Redevance pour occupation du Domaine Public Maritime

Redevance annuelle due pour l'occupation du DPM

La redevance comporte une part fixe et une part variable :

Part fixe :

- tarif forfaitaire de **1000 €** par « unité de production » (éolienne) correspondant à la valeur d'usage d'une emprise au sol
- raccordement : **1€/m linéaire** avec un abattement de 50 % par mètre linéaire de raccordement appliqué aux éoliennes dont l'installation est prévue sur le domaine public maritime

Part variable :

- **4 000 €/MW** installé pour chaque machine dont l'occupation est autorisée sur le domaine public maritime

Les tarifs de la redevance évoluent au 1^{er} janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction



Eoliennes en mer Dieppe – Le Tréport

Claude Midi, directeur du développement

Plusieurs formes de fiscalité sont imposées au maître d'ouvrage:

- ▶ **L'impôt sur les sociétés**

(34,43% du résultat brut d'exploitation)

- ▶ **La Contribution Economique Territoriale (CET)**

- La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- La cotisation foncière des entreprises (CFE)

- ▶ **La redevance pour l'occupation du Domaine Public Maritime**

- ▶ **La taxe spécifique à l'éolien en mer**

Fléchage de la taxe éolienne

Avec l'aide du maître d'ouvrage pour monter des dossiers au service d'un projet de territoire

Opportunités du DP

Permettre de développer de nouvelles mesures

Mesures d'accompagnement et de compensation

Code de l'environnement (Article L.122-3)

- fournir un état initial
- étudier effets sur l'environnement
- définir les mesures pour éviter, réduire et compenser

Mesures d'évitement et de réduction:
(implantation des éoliennes, schéma de câblage...)

Mesures de compensation
Si impacts ne peuvent être ni évités, ni réduits
(phase travaux, démantèlement...)

Opportunités du DP
Permettre de développer de nouvelles mesures

Mesures d'accompagnement
Initiatives du maître d'ouvrage pour créer un projet de territoire

Dimension juridique à prendre en compte

Accompagnement de la filière de la pêche professionnelle

- ▶ Aide à la valorisation des coproduits de la pêche (recherche de nouvelles pistes de valorisation)
- ▶ Formation des marins pêcheurs
- ▶ Participer aux essais d'engins de pêche innovants (pour limiter les risques de croche)

Opportunités du DP

Permettre de développer de nouvelles mesures

Fléchage de la taxe éolienne

Contribuer à l'éligibilité des projets

Un soutien R&D

Projet
TERRAMER

Développer les économies
d'énergies et les nouvelles
techniques de propulsion
de navires de pêche



Mesures d'accompagnement : Environnement

Des mesures pour intégrer le projet dans son environnement



- ▶ Mise en place d'un **Observatoire de la Migration en Haute-Normandie**
- ▶ Soutien aux campagnes d'acquisition de **données environnementales**
- ▶ Mise en place d'un **Groupe d'Intérêt scientifique (GIS)**
- ▶ Création d'un **Bureau Local d'Information Eolien en mer (BLIEM)**

Des projets R&D appliqués



- ▶ **Projet RESPECT**
Etude de solutions de réduction de bruits sous-marins (travaux maritimes)
- ▶ **Thèse Université de Caen**
Qualifier l'impact du parc éolien sur l'écosystème benthique

Fléchage de la taxe éolienne
Contribuer à l'éligibilité des projets

Une opportunité de développement touristique pour le territoire

Le tourisme et les activités nautiques

- Le littoral normand-picard est attractif avec une **offre touristique diversifiée** (tourisme balnéaire et nautique, patrimonial, récréatif)
- Intégration du projet dans les **politiques régionales de tourisme** existantes

➔ Une étude d'impact socio-économique sur le tourisme, pour qualifier:



- ▮ L'évolution des fréquentations touristiques
- ▮ L'impact sur les activités de plaisance et le tourisme balnéaire
- ▮ L'impact sur l'immobilier



- ➔ **Faire de ce parc une opportunité de développement touristique**
- ▮ **Des retours d'expérience positifs en Europe** (perspectives de tourisme industriel?)

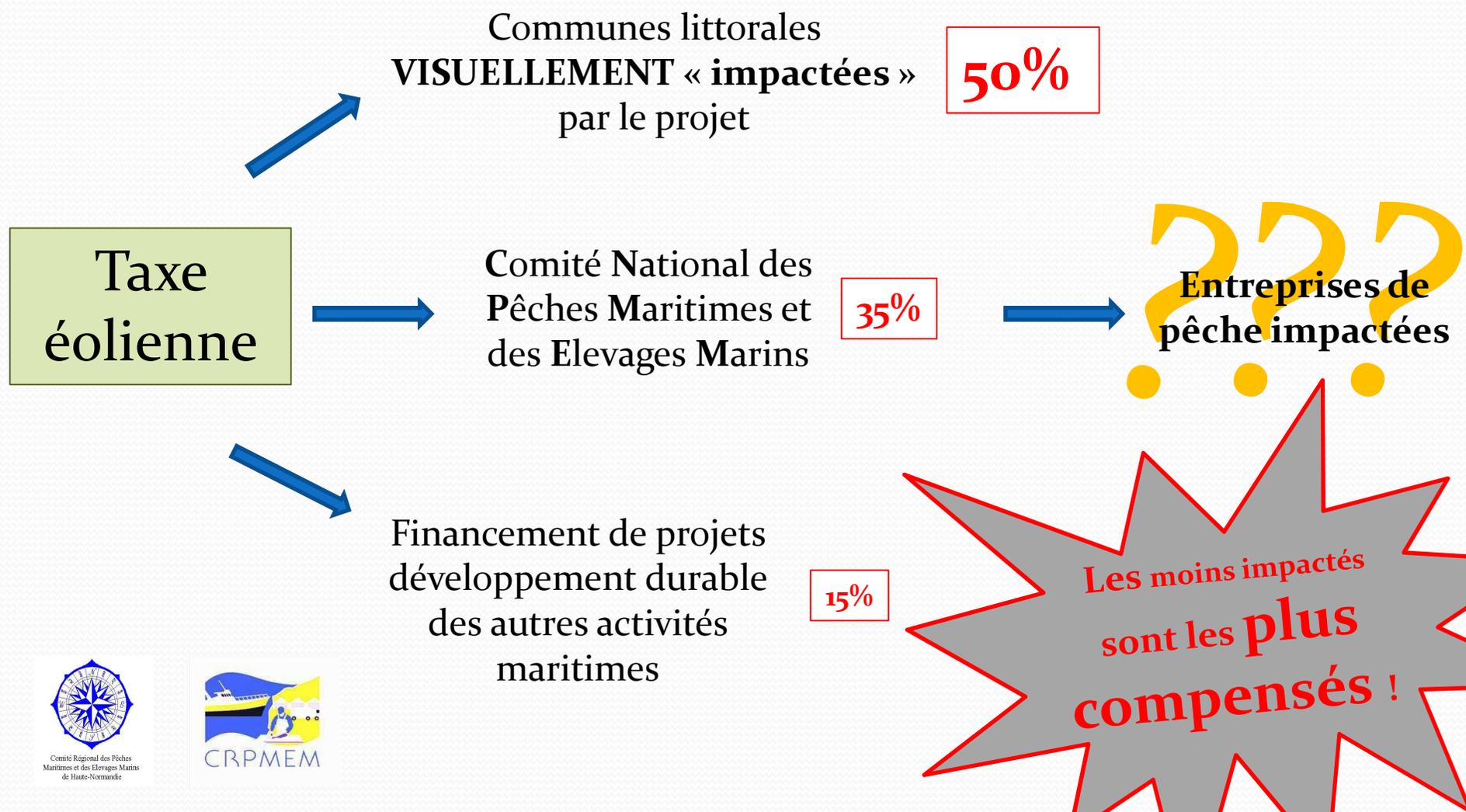
Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Haute-Normandie et de Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Olivier Becquet, président
de la commission environnement

Gérard Montassine, membre pour la baie de Somme

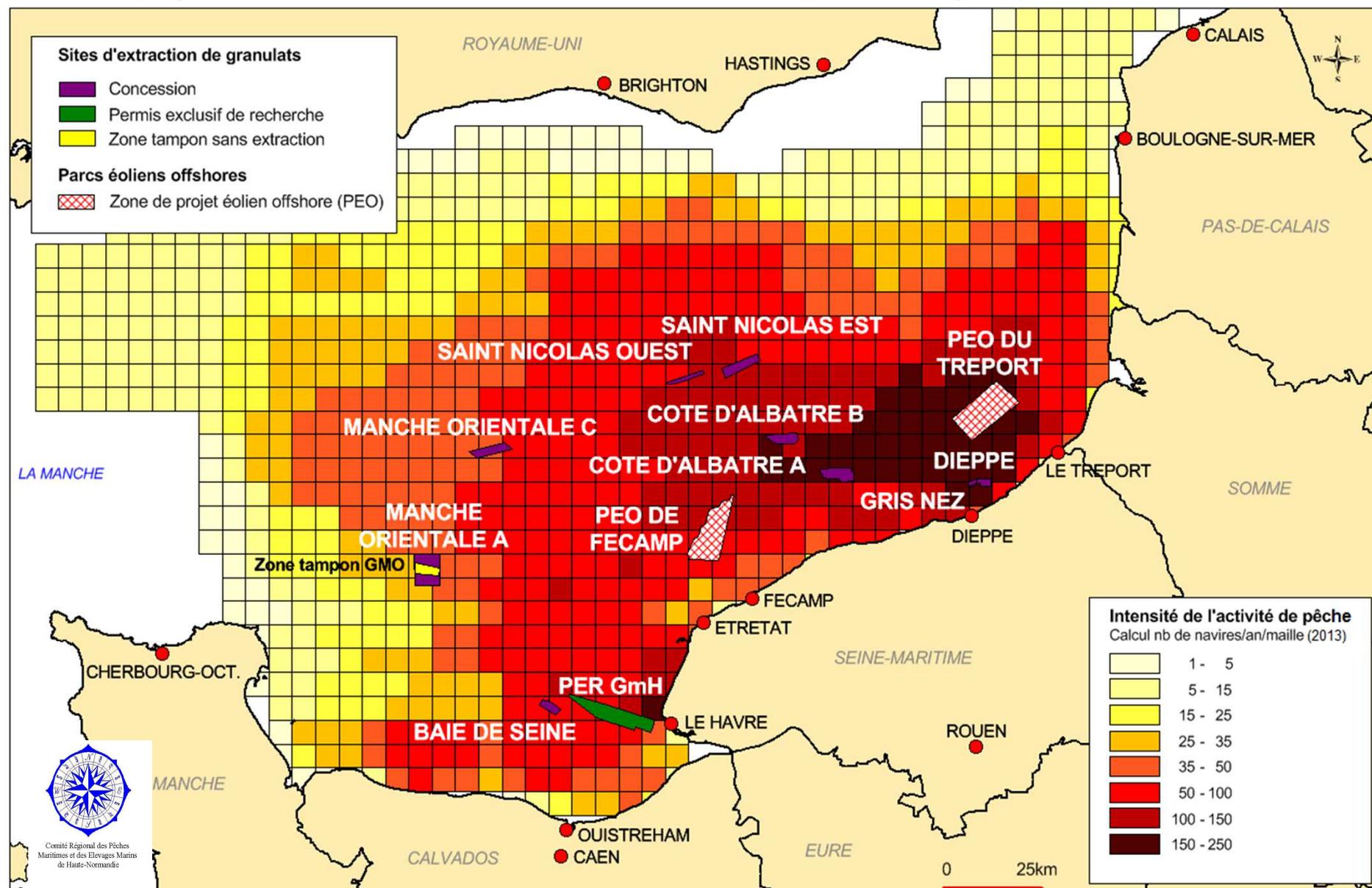


La répartition caduque de la taxe éolienne



Activités offshore superposées sur l'activité de pêche des navires de H.-N. en Manche Est

Couplage des activités offshore avec l'intensité de l'activité de pêche renseignée par mailles VALPENA





Les compensations pour la pêche : des incertitudes...

- Comment sera **redistribuée** la
taxe éolienne vers les CRPMEM?

- Combien de navires seront
réellement indemnisés?

...et des certitudes

CRPMEM HN et NPdC/P

- Les petites unités **réellement
impactées** ne seront pas celles
indemnisées



Comité Régional des Pêches
Maritimes et des Elevages Marins
de Haute-Normandie

**100 ENTREPRISES
de pêche REELLEMENT
impactées...**



- Tout comme le FEAMP, les
entreprises de pêche **n'en
verront pas la couleur**

- Les montants des compensations
sont **infimes et dérisoires** par
rapport à la perte d'exploitation



Quelques chiffres

Taxe
éolienne

Comité National des
Pêches Maritimes et
des Elevages Marins

Entreprises de
pêche impactées

35%

~ 2,5 Millions d'euros / projet

Pour un chalutier de 15 mètres :

- prix d'un bateau neuf : 2 millions €
- prix bateau occasion : 600 000 €
- prix d'un moteur : 120 000 €
- CA à l'année : 600 000 €

Si baisse du CA,
baisse de la REPP,
mort des ports



Renouvellement de la flotte
impossible

Report de pêche
impossible



En résumé...

- Personne ne sait **comment sera redistribuée la taxe éolienne** aux CRPMEM via le CNPMEM
- Les pêcheries réellement impactées par le projet **ne seront pas celles qui seront indemnisées** par la taxe éolienne
- Montants des **compensations financières infimes et dérisoires** par rapport à la perte d'exploitation et par rapport au chiffre d'affaires généré par la pêche
- Mobilisation de la taxe éolienne pour des projets eurocompatibles : **idem que le FEAMP?**
- Ces indemnités ne compenseront jamais la **perte d'emplois directs et indirects** infligée par ce projet au sein de la filière pêche
- **Impossible renouvellement** d'une partie de la flotte



**La pêche ne veut pas de ces
illusoires compensations !**



| Séquence 1 : Economie et développement local : état des lieux et perspectives

| **Séquence 2 : La fiscalité, les mesures d'accompagnement et les compensations**

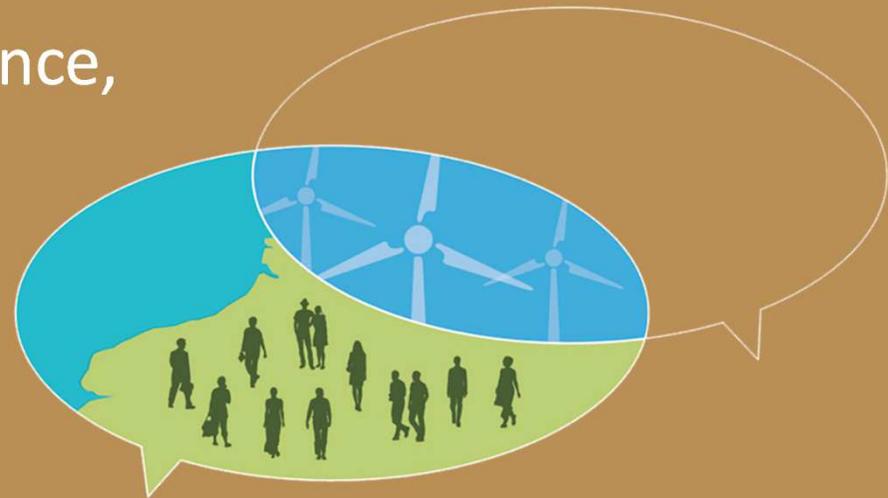
| Mise en commun des travaux par table

| Questions diverses

Atelier thématique

Pêche, tourisme, maintenance,
industrie... quel projet de
territoire ?

7 juillet 2015
17h-21h



| Séquence 1 : Economie et développement local : état des lieux et perspectives

| Séquence 2 : La fiscalité, les mesures d'accompagnement et les compensations

| **Mise en commun des travaux par table**

| Questions diverses

- | Séquence 1 : Economie et développement local : état des lieux et perspectives
- | Séquence 2 : La fiscalité, les mesures d'accompagnement et les compensations
- | Mise en commun des travaux par table
- | **Questions diverses**

Les prochains rendez-vous

8 juillet : auditions publiques à Criel-sur-Mer, 15h30-21h
23 juillet : atelier thématique à Ault, 17h-21h
« Le projet, le paysage et l'identité du territoire »

Commission Particulière du débat public

Projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport

21 avenue des canadiens, 76420 Le Tréport

Tel. 02 77 23 44 33 - eolienmer-pdlt@debatpublic.fr

<http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/>

<http://www.facebook.com/eolienmer-pdlt.debatpublic>

https://twitter.com/eolienpdlt_dp



Commission nationale
du débat public

Vous donner la parole
et la faire entendre.